

AIDES FINANCIERES

BOURSE REGIONALE D'ETUDES – REGION SUD

? Pour qui

Pour les personnes inscrites dans un institut de formation du secteur sanitaire ou du travail social autorisé par la Région. Liste des formations éligibles : [Cliquez ici](#)

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bourse d'études comprise entre 1 454 et 6 335 €, versée en 10 mensualités

Critères d'éligibilité :

- ✓ Aucune condition d'âge ou de résidence n'est requise
- ✓ Sur conditions de ressources N-2 à compter de septembre 2026 (actualisable en cours d'année)
- ✓ Apprenants en cursus complet ou partiels (nombre d'heures supérieur à 140h)
- ✓ Non cumulable avec la rémunération régionale des stagiaires de la formation professionnelle (RSFP), la rémunération de fin de formation de France Travail (RFF) ni avec une bourse Crous

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour faire votre demande en ligne. Avant le dépôt de votre demande, un simulateur permet de vous donner une indication sur votre éligibilité et le montant de la bourse à laquelle vous pourriez prétendre.

LA BOURSE REGIONALE AU MERITE – REGION SUD

? Pour qui

- Lycéens, bacheliers et lauréats de la mention « Très bien » du baccalauréat 2025
- Étudiants boursiers, bénéficiaires de l'aide nationale au mérite ou d'une bourse régionale du sanitaire et du travail social et ayant été lauréats de la mention « Très bien » au baccalauréat en 2023 ou 2024, pour les 2 premières années de leurs cursus d'enseignement supérieur qui suivent l'année d'obtention de leur baccalauréat.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- **Bacheliers 2025** : une bourse de 300 € pour la seule année d'obtention de leur diplôme.
- **Etudiants boursiers ayant obtenu leur baccalauréat en 2023 ou 2024** : une bourse de 400 €, sur inscription en deuxième ou troisième année d'un cursus d'enseignement supérieur.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir passé son bac dans un des lycées de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour faire votre demande en ligne.